

## DÉBUT D'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX

Élaboré sous la responsabilité du Conseil général, en concertation avec les acteurs de la gestion des déchets du territoire, le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) fait l'objet d'une enquête publique. Démarrée le 4 septembre 2014, cette consultation se terminera le 3 octobre 2014.

### Qu'est-ce qu'un PPGDND ? Pourquoi l'élaborer ?

Un plan de prévention et de gestion des déchets permet de coordonner l'ensemble des actions à mener en matière de déchets non dangereux (déchets d'origine ménagère et d'origine professionnelle) par les acteurs de la filière.

Afin de respecter les évolutions réglementaires et les différents objectifs fixés par les réglementations nationales et européennes concernant la chaîne de gestion des déchets, les plans doivent être élaborés tant par les acteurs des différentes filières que par les producteurs et les citoyens.

Le plan proposé par le Conseil général de Loir-et-Cher concerne l'ensemble du département. **Il couvre une période de 12 ans et fixe des objectifs aux horizons 2020 et 2026.**

### Mesures phares du projet

Au niveau national, les objectifs réglementaires sont principalement la réduction des ordures ménagères, l'augmentation du taux de recyclage et la diminution des quantités de déchets à incinérer ou stocker.

A partir de ces objectifs, trois scénarios de plans ont été étudiés pour n'en retenir qu'un seul qui fixe les caractéristiques précises du plan.

Les différents objectifs concernent toute la chaîne de gestion des déchets :

- Programme de prévention visant à réduire la production de déchets ;
- Différentes étapes de valorisation, recyclage matière et organique ;
- Organisation du traitement des déchets résiduels.

Des priorités d'actions sont également définies : prévention auprès des citoyens, favoriser le compostage domestique, développer la réutilisation et la réparation, etc.

L'état des lieux sur l'année 2010 a permis d'estimer à environ 440 000 tonnes les déchets non dangereux produits dans le département. **La mise en œuvre du plan permettrait de diminuer le gisement de déchets produits de près de 23 000 tonnes à l'horizon 2026** (tenant compte de l'augmentation de la population : environ 3,9%).

### Élaboration du plan

Les travaux d'élaboration ont démarré en 2012. Pour définir les objectifs et les priorités d'actions, de nombreux temps de concertation ont été organisés.

Lors de la session du 11 avril 2014, la Commission permanente du Conseil général a arrêté le projet de plan et son rapport environnemental avant la mise à enquête publique début septembre. **Le plan, éventuellement modifié, sera ensuite définitivement adopté par l'Assemblée départementale.**

### **CONTACT PRESSE**

**Amélie Lataste** : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER** : 02 54 58 41 12